

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 12 mars 2018

ETUDE EXCLUSIVE HENNER :

Hausse de la CSG

Quels impacts sur les arrêts de travail ?

*Pour l'employeur, le salarié et l'assureur*

Le Groupe Henner analyse les impacts de la hausse de la CSG sur les arrêts de travail.

L'étude s'appuie sur un cas pratique et 3 simulations : Henri B. 43 ans, comptable, salaire brut : 2000€/mois

## Hausse de la CSG : une réforme aux nombreux impacts insoupçonnés...

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de CSG sur les salaires (assiette de 98,25 %) et les cotisations patronales des régimes complémentaires (assiette de 100 %) ont augmenté de 1,7 %. Cette hausse, conjuguée à la suppression des cotisations maladie et chômage, impactent les salaires, les retraites, mais aussi **les arrêts maladies**.

## Le décryptage du Groupe Henner

Acteur de référence de la protection sociale, **le Groupe Henner analyse les impacts de cette réforme sur les arrêts de travail pour l'employeur, le salarié ainsi que l'assureur**. 3 simulations ont été effectuées sur la base des taux de garanties les plus courants (80% et 85% du salaire brut et 95% du salaire net).

Simulations  
à retrouver  
dans l'étude en  
annexe

Il en ressort que cette réforme n'est pas neutre en termes de coûts pour l'employeur :

- **En cas d'incapacité de travail** : l'assuré est, soit autant indemnisé, soit mieux, en indemnités journalières. Si le contrat de prévoyance prévoit que les prestations sont plafonnées au montant du salaire net que percevait le salarié quand il était en activité, ce plafond est augmenté du fait de la hausse du salaire net à payer aux salariés.
- **En cas d'invalidité** : la fiscalité est globalement alourdie, la CSG augmentant de 1.7% tant sur les prestations versées par la Sécurité sociale que celles versées par les assureurs. Si le montant de la prestation d'assurance est en fonction du salaire net ou est calculé sous déduction de la rente d'invalidité de la Sécurité sociale nette de CSG, cette mesure augmente également les engagements de l'assureur. Dans cette hypothèse, à sinistres équivalents, les résultats du contrat de prévoyance sont donc mécaniquement moins bons en 2018 qu'en 2017.

Tout cela, dans un contexte de dérive de la sinistralité, de taux d'intérêt bas et d'obligation de provisionnement renforcés pour l'assureur, a pour conséquence qu'on ne peut exclure une future augmentation des cotisations globales finançant les régimes de prévoyance.

« Face à cette réforme, il est essentiel pour les entreprises de repenser leur politique de santé et de prévoyance. Des solutions doivent être apportées afin d'éviter les hausses des cotisations globales. Cela passe notamment par la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement des salariés en arrêt maladie. » conseille Anne André, Directeur Général Délégué du Groupe Henner.

## A propos de l'étude :

Etude réalisée par le département Actuariat du Groupe Henner, sur la base de la loi de finances 2018

Retrouvez l'infographie dédiée ci-dessous ainsi que l'intégralité de l'étude en pièce jointe.

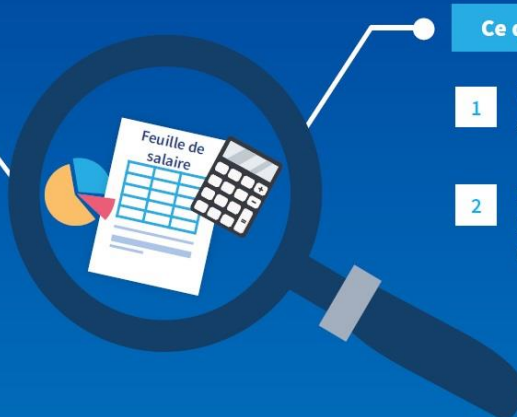
# HAUSSE DE LA CSG ET SUPPRESSION DES COTISATIONS SALARIALES MALADIE ET CHÔMAGE

Groupe  
**Henner**<sup>TM</sup>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de la CSG\* sur les salaires et les cotisations patronales des régimes complémentaires a augmenté. En parallèle, en 2018, les cotisations sociales baissent. Ces changements ne sont pas sans conséquences sur **les régimes arrêt de travail**.

### Ce qui change

- 1 La cotisation salariale de l'Assurance Maladie est supprimée
- 2 La cotisation salariale chômage est supprimée
- 3 Le taux CSG sur les pensions d'invalidité augmente



### Ce qui ne change pas

- 1 Le taux de CSG sur les allocations chômage
- 2 Le taux de CSG sur les indemnités journalières de la Sécurité sociale

## QUELS SONT LES IMPACTS SUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL ?



Baisse des charges sur les salaires  
=  
**Hausse du salaire net** des assurés



Hausse du salaire net  
=  
**Augmentation possible des garanties des régimes**



**Baisse des rentes** des assurés bénéficiaires de la pension d'invalidité versée par la Sécurité sociale ou les régimes complémentaires

**Pour les organismes assureurs**  
Augmentation des coûts dans certains cas

### LE CONSEIL HENNER

Nous conseillons aux entreprises de piloter au plus près leurs régimes de prévoyance : redéfinition des garanties, actions de prévention et accompagnement de leurs salariés en arrêt maladie.



**Auteure : Patricia Pengov**  
Actuaire certifiée de l'Institut des Actuaire

[linkedin.com/in/patricia-pengov](https://www.linkedin.com/in/patricia-pengov)

Etude réalisée par le département Actuariat du Groupe Henner, sur la base de la loi de finances 2018

\*CSG : Contribution Sociale Généralisée

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Relevé du contrôle de l'ACPR (61 rue Talibout - 75436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) - Entreprise certifiée ISO 9001 par Bureau Veritas Certification - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France [www.henner.com](http://www.henner.com)  
Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur [www.henner.com](http://www.henner.com)

## A propos du Groupe Henner

Le Groupe Henner développe des solutions innovantes en **assurances de personnes** et est leader en France sur le marché de l'assurance santé collective. Très présent à l'international, le groupe, français et indépendant, compte 1 500 collaborateurs à Paris et en régions, en Europe, Asie, Afrique et Amérique du nord. Présent sur tous les segments de l'assurance de personnes (santé, prévoyance), le Groupe Henner accompagne 10 000 entreprises de toutes tailles (TPE, PME, ETI, grands groupes) dans la conception et la gestion de leurs programmes de protection sociale au bénéfice de 1,5 million d'assurés, salariés et familles. Le groupe a bâti le plus important réseau mondial de partenaires de santé (1 million de professionnels aux USA et plus de 58 000 dans 165 pays) pour permettre un accès aux soins à ses clients où qu'ils se trouvent. [www.henner.com](http://www.henner.com)

---

## CONTACTS PRESSE

---



### Agence SHAN

Laetitia BAUDON-CIVET

Tél. + 33 1 44 50 58 79 / +33 6 16 39 76 88

[laetitia.baudon@shan.fr](mailto:laetitia.baudon@shan.fr)



### Groupe Henner

Michaël ABOUCAYA

Tél. +33 1 55 62 96 42

[maboucaya@henner.fr](mailto:maboucaya@henner.fr)

---